

360ème séance plénière

PC Journal No 360, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 440/Nouveau tirage révisé *
CONFERENCE INTERNATIONALE DE BICHKEK
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA STABILITE
EN ASIE CENTRALE : RENFORCEMENT DES EFFORTS
D'ENSEMBLE POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME

Le Conseil permanent,

Se félicitant de la proposition du Kirghizistan d'accueillir cette conférence,

Rappelant le paragraphe 4 de la Charte de sécurité européenne 1999, dans laquelle les Etats participants ont réitéré leur détermination à coopérer plus activement et plus étroitement pour relever les défis du terrorisme international, de l'extrémisme violent, de la criminalité organisée et du trafic de drogues,

Rappelant le paragraphe 14 de la Déclaration du Sommet d'Istanbul 1999, qui a pris en considération les inquiétudes des Etats participants de l'OSCE en Asie centrale « quant au terrorisme international, à l'extrémisme violent, à la criminalité organisée et au trafic de drogues et d'armes »,

Donnant suite à la Conférence internationale sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : démarche intégrée de lutte contre les drogues, la criminalité organisée et le terrorisme, qui s'est tenue les 19 et 20 octobre 2000 à Tachkent (Ouzbékistan),

Tenant compte du document intitulé « Objectifs prioritaires de coopération pour lutter contre les drogues, la criminalité organisée et le terrorisme en Asie centrale », adopté par les cinq Etats participants d'Asie centrale lors de la Conférence internationale susmentionnée,

Se félicitant, dans l'esprit de la Plate-forme pour la sécurité coopérative, que l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime soit disposé, de concert avec l'OSCE, à appuyer la tenue de cette conférence,

Ayant à l'esprit les travaux actuellement en cours dans le cadre du groupe de travail informel à composition non limitée de l'OSCE chargé de la lutte contre le terrorisme,

* Comprend les modifications apportées au texte de la décision.

Et donnant suite à la Décision No 438 du Conseil permanent en date du 13 septembre 2001,

Décide :

- D'appuyer le Gouvernement kirghize dans la tenue de la Conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme, prévue à Bichkek les 13 et 14 décembre 2001, selon l'ordre du jour indicatif et les modalités d'organisation présentées en annexe ;
- De convoquer le 5 novembre 2001 à Vienne une séance préparatoire renforcée pour cette conférence ouverte à tous les Etats participants de l'OSCE et aux organisations internationales intéressées. Cette séance préparatoire renforcée viserait à élaborer et à préciser les modalités et l'ordre du jour de la conférence présentés en annexe. Parallèlement, il sera aussi possible d'étudier de manière plus approfondie les éléments clés des résultats éventuels de la conférence (déclaration de la conférence, programme d'action).

**ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE BICHKEK SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA STABILITE
EN ASIE CENTRALE : RENFORCEMENT DES EFFORTS
D'ENSEMBLE POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME**

I. Ordre du jour

Jeudi 13 décembre 2001

- | | |
|------------|--|
| 8 h 30 | Enregistrement des participants |
| 9 heures | Ouverture de la Conférence
Allocutions de bienvenue prononcées par le pays hôte, par l'OSCE
et par l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la
prévention du crime (OCDPC) |
| 9 h 30 | Séance 1 : Expériences et pratiques

Aperçu régional des faits nouveaux survenus depuis octobre 2000 :
Exposés des chefs de délégation des Etats participants d'Asie
centrale |
| Pause-café |

Présentation de l'expérience acquise dans d'autres Etats
participants de l'OSCE

Débat |
| 12 h 30 | Déjeuner |
| 14 heures | Séance 2 : Renforcement des efforts bilatéraux et régionaux de
lutte contre le terrorisme

Présentation des efforts multilatéraux et bilatéraux de lutte contre
le terrorisme

Débat |
| Pause-café | |
| 16 heures | Séance 3 : Renforcement des mesures de prévention d'ensemble |

Exposé d'orientation générale : « Renforcement de la protection fondée sur les institutions démocratiques, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme »

Présentation des mesures de prévention

Débat

19 heures

Réception offerte par le Gouvernement kirghize

Vendredi 14 décembre 2001

9 heures

Séance 3 : Renforcement des mesures de prévention d'ensemble (suite)

Exposé d'orientation générale : « Renforcement des mesures de prévention : stratégies et institutions »

Présentation des mesures de prévention

Débat

Pause-café

11 h 30

Séance 4 : aspects socio-économiques

Exposé d'orientation générale : « Pauvreté et exclusion sociale »

Présentation des aspects socio-économiques du terrorisme

Débat

Déjeuner

14 h 30

Séance 5 : Identification des lacunes et des besoins : priorités en matière de coopération dans la lutte contre le terrorisme

Présentation éventuelle d'un projet de document final de la Conférence

Brèves remarques des délégations des Etats participants d'Asie centrale

Brèves déclarations de l'OSCE et de l'OCDPC

Approbation éventuelle des documents finals de la Conférence

Brèves déclarations des délégations et des participants

Pause-café

17 heures Séance de clôture

Remarques finales des représentants de l'OCDPC, de l'OSCE et du Gouvernement kirghize

18 heures Clôture de la Conférence officielle

Soirée Réunion de travail informel au niveau des experts

II. Modalités d'organisation

Participation

Représentants des Etats participants de l'OSCE au niveau d'experts confirmés des ministères concernés et des institutions spécialisées dans la lutte contre le terrorisme.

Représentants des partenaires pour la coopération (Japon, Corée, Thaïlande)

Représentants des partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc, Tunisie)

Les organisations, institutions et initiatives internationales dont le nom suit seront invitées à participer à la conférence : Banque asiatique de développement, Coopération économique de la mer Noire, Initiative centre-européenne, Conference on Interaction and Confidence-Building Measures in Asia, Secrétariat de la Communauté d'Etats indépendants (CEI), Centre antiterroriste de la CEI, Conseil de l'Europe, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Organisation de coopération économique, Commission européenne, Europol, Secrétariat du Traité de sécurité collective et siège des Forces collectives de déploiement rapide, Comité international de la Croix-Rouge, Organisation internationale du Travail, Fonds monétaire international, Interpol, Mouvement des pays non alignés, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Processus de coopération pour l'Europe du Sud-Est, Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, Organisation de coopération de Shanghai, Banque mondiale, organismes des Nations Unies, notamment Programme des Nations Unies pour le développement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Département des affaires politiques, Département des affaires humanitaires)

Les représentants des organisations non gouvernementales seront en mesure d'assister et de contribuer à la conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

Autres modalités d'organisation

La conférence comprendra cinq séances, en plus des séances d'ouverture et de clôture, des 13 et 14 décembre.

Les séances d'ouverture et de clôture de la conférence seront présidées en commun par un représentant du pays hôte et un représentant de l'OSCE et de l'OCDPC.

Un président et un rapporteur seront désignés pour chaque séance (1 à 5). Le document final et les rapports des rapporteurs seront transmis au Conseil permanent de l'OSCE.

Des Etats participants d'Asie centrale souhaitent examiner en marge de la conférence les possibilités d'une coopération bilatérale dans le domaine de l'assistance technique et de l'expertise militaire.

D'autres règles et méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, à la conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront accessibles aux médias. Une conférence de presse aura lieu après la conférence.

Lieu de la conférence : Bichkek

Langues de travail : anglais et russe (interprétation simultanée).

PC.DEC/440/Rev.1
11 octobre 2001
Pièce complémentaire

FRANÇAIS
Original : RUSSE

**DECLARATION INTERPRETATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE 79
(CHAPITRE 6) DES RECOMMANDATIONS FINALES DES
CONSULTATIONS DE HELSINKI AU SUJET DE L'ADOPTION,
PAR LE CONSEIL PERMANENT, DE LA DECISION RELATIVE A
LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE BICHKEK SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA STABILITE
EN ASIE CENTRALE : RENFORCEMENT DES EFFORTS
D'ENSEMBLE POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME**

Par la délégation de la Fédération de Russie :

« En s'associant au consensus sur les modalités de la Conférence internationale visant à lutter contre le terrorisme (Bichkek), la Fédération de Russie part du principe que les débats porteront sur une vaste gamme de questions relatives à la lutte contre le terrorisme, y compris sur la situation qui prévaut sur l'ensemble de l'espace de l'OSCE et pas seulement sur la situation en Asie centrale.

La lutte contre le terrorisme international n'a pas de frontières régionales, elle affecte les intérêts de tous les membres de la communauté internationale en matière de sécurité. La Russie propose que la Conférence soit préparée et tenue principalement sous un angle plus large, en envisageant la nécessité de définir le rôle et la place de l'OSCE au sein du système mondial qui se met en place pour lutter contre le terrorisme et relever les nouvelles menaces et les nouveaux défis à la sécurité européenne et mondiale. Le choix d'une telle démarche au cours des consultations sera une contribution notable dans la perspective de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Bucarest, dont un des thèmes majeurs doit consister à adopter un concept et un plan d'action de l'OSCE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international.

Le programme de travail de la Conférence de Bichkek, sous sa forme actuelle, prévoit d'accorder une attention particulière aux aspects socio-économiques de la situation dans les pays d'Asie centrale, notamment au respect des droits de l'homme. Il serait préférable d'insister sur l'élaboration de mesures pratiques de lutte contre le terrorisme.

La Fédération de Russie se réserve le droit de soulever, dans le cadre de la Conférence de Bichkek, une gamme très large de questions concernant l'amélioration de la coordination des efforts internationaux pour lutter contre le terrorisme, geler son financement, bloquer les voies d'acheminement des armements aux terroristes et les itinéraires suivis par les combattants et renforcer à cet égard la coopération entre Etats participants de l'OSCE.

Nous vous prions de bien vouloir consigner la présente déclaration dans le journal de la réunion du Conseil permanent de ce jour ».